

Une vie sacrifiée aux intérêts du marché : Orange doit payer !

Jean-Claude Lachaux ne devait pas perdre sa vie à la gagner. Ce sont les mots écrits sur la banderole à l'entrée du Tribunal de Grande Instance d'Aix-en-Provence le 27 mai dernier. Ce technicien est décédé le 23 décembre 2011 après une chute survenue au cours d'une intervention le 2 décembre à Peyrolles. Un mort du travail de plus, un mort du travail de trop.

Jean-Claude Lachaux a été une victime de la rapacité financière voulue par France Telecom – Orange. En effet, sa chute s'est produite alors qu'il utilisait, sous la pression de son chef, une échelle dite « plateforme d'accès en hauteur » dont la sécurité n'est pas assurée et a été dénoncée à plusieurs reprises par l'inspection du travail en 2009 et 2010. De plus, ces mêmes échelles avaient entraîné des accidents graves dans le Var et dans l'Isère.

En théorie, les techniciens en opération doivent utiliser des camions-nacelles, mais au nom des économies, France Telecom-Orange avait fait installer ces dites échelles et limiter l'usage des nacelles. Le groupe pensait ainsi gagner près de 3,6 millions d'économies par mois sur la masse salariale grâce à l'introduction de cet équipement, manœuvrable par un seul technicien.

Le 27 mai dernier, Orange était assigné par la famille de la victime, par Sud-PTT et la CGT pour répondre « d'homicide involontaire » et de « non-respect des dispositions en matière de santé et de sécurité ». Les deux organisations syndicales avaient par ailleurs appelé à un rassemblement le jour même à partir de 13 heures au tribunal d'Aix-en-Provence, pour dire plus jamais ça, pour refuser de voir la sécurité être sacrifiée au profit des actionnaires toujours plus avides de dividendes.

Cette mobilisation a été une réussite avec près d'une centaine de salariés du groupe, de syndiqués, de sympathisants qui se sont réunis. Malheureusement, en l'absence du directeur d'unité d'Orange, qui avait prétexté au dernier moment une réunion (qu'on soupçonne être l'assemblée générale des actionnaires qui se déroulait le même jour) pour justifier son absence, le jugement a été renvoyé au 9 décembre.

La politique du groupe France Telecom – Orange est très simple : jouer la montre pour que les plaignants se fatiguent et abandonnent l'affaire. Mais ça ne marchera pas ! Ils sont plus que jamais déterminés à obtenir la justice ; et le 9 décembre, nous reviendrons au tribunal encore plus nombreux au côté de la famille de Jean-Claude Lachaux !

**Que justice soit faite !
Que les responsables soient condamnés !
Que Orange paye !
Ne perdons plus notre vie à la gagner !
Assez des économies au détriment de la sécurité des salariés !**

Ange Faraldo

Plus d'information disponible sur <http://www.facebook.com/jeanclaudelachaux> (page tenue par la famille)

